

Novembre 2020

Novembre

*Je te rencontre un soir d'automne,
Un soir frais, rose et monotone.
Dans le parc oublié, personne.*

*Toutes les chansons se sont tues :
J'ai vu grelotter les statues,
Sous tant de feuilles abattues.*

*Tu es perverse. Mais qu'importe
La plainte pauvre qu'apporte
Le vent froid par-dessous la porte.*

*Fille d'automne tu t'étonnes
De mes paroles monotones...
Il nous reste à vider les tonnes.*

Poète : Charles Cros (1842-1888) Le collier de griffes (posthume, 1908)



INFOS MUNICIPALES

🌟 Cérémonie du Mercredi 11 Novembre

Pour cette commémoration et au vu du contexte de COVID-19, il n'y aura pas de cérémonie en mémoire de nos soldats. Seuls la municipalité, M. le Maire, ses adjoints, quelques conseillers municipaux et une petite délégation de nos anciens combattants ou son représentant, ainsi que M. le Curé pourront être présents pour ce devoir de mémoire. La cérémonie débutera à 11 heures au monument aux morts. Deux gerbes seront déposées et les cloches sonneront durant 5 minutes.

🌟 Recensement

Les jeunes doivent se faire recenser en Mairie dans le mois qui suit leur 16 ans au plus tard (apporter livret de famille et pièce d'identité). Cette démarche est obligatoire pour passer un examen, s'inscrire au permis de conduire, à un concours.

🌟 Elagage

Petit rappel : l'élagage des arbres plantés sur une propriété est à la charge du propriétaire ou de l'occupant et est de sa responsabilité. Pensez à élaguer vos arbres pour la sécurité de tous (meilleure visibilité sur les routes...), une meilleure circulation des bus et engins agricoles et pour éviter les coupures d'électricité.

🌟 Stationnement

Les trottoirs sont dédiés aux piétons. Il est INTERDIT de stationner sur les trottoirs et sur les places réservées aux personnes handicapées. Depuis 2015, tout stationnement est considéré comme gênant à partir du moment où il a lieu sur un passage piéton, un trottoir ou une piste cyclable. Le stationnement sur un trottoir pouvant constituer un danger pour les piétons qui se retrouvent dans l'obligation d'emprunter la chaussée, peut donner lieu à la remise d'une amende d'un montant de 135 €. Soyons citoyens pour le bien de tous.

Lundi : 15h à 17h
en Mairie

Mairie : 02.97.74.40.15
mairieguilliers2@orange.fr

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :
9h à 12h15- 13h30 à 17h00

Mercredi : 9h à 12h15

1^{er} et 3^{ème} samedi : 9h à 12h15

Cantine-Garderie :

02.97.74.50.15

Service Aide à Domicile (CCAS):

02.97.74.40.15

Assistante sociale :

02.97.73.22.00 sur RDV

Bibliothèque : 02.97.74.48.32

Mercredi 15h00 à 17h00

Samedi 10h30 à 12h15

Espace Public Numérique :

02.97.22.99.38

- Mardi : 14h00 à 15h30

Atelier d'initiation

- Mardi : 15h30 à 17h00

Accès libres

Déchetterie Les Tertres :

02.97.22.85.80

Lundi et Jeudi :

8h30 à 12h00/13h30 à 18h00

Samedi :

8h30 à 12h30/13h30 à 17h30

Ploërmel Communauté :

02.97.73.20.73

Portage des Repas :

02.97.93.99.92

Gendarmerie : 17

Brigade de Ploërmel :

02.97.74.06.14

Maison Paroissiale :

02.97.74.40.66

Cabinet médical :

02.97.74.42.96

Cabinet kiné : 02.97.70.69.20

Pompiers : 18 ou 112

Samu : 15

Pour les urgences : 3237

LA POSTE :

du lundi au vendredi
de 9h45 à 12h10

Départ courrier : 12H00

MARCHÉ : tous les mercredis
matins

Service Technique : Pose des adhésifs sur les véhicules

Comme évoqué dans notre précédent flash de Septembre, la Commune a investi dans une nouvelle « flotte » de véhicules affectée à notre Service Technique.

Le C15 a été remplacé par un Citroën Berlingo Essence qui vient d'être aménagé d'une galerie de toit, d'un gyrophare et de bandes réfléchissantes sur les côtés pour plus de sécurité.

De plus, cet utilitaire a fait l'objet d'une sérigraphie en affichant sur ses côtés le nom de notre Commune, avec son blason. Le second véhicule de marque Renault avec sa plateforme arrière amovible a été sérigraphié à l'identique du Berlingo. En campagne, comme dans le bourg, vous pourrez ainsi reconnaître ces deux véhicules utilisés par nos agents municipaux.



Numérotation des villages

La numérotation des villages continue. Après un premier travail sur le terrain rendu parfois complexe du fait de la configuration de certains villages, le secrétariat de la mairie progresse maintenant dans son travail administratif en mettant en corrélation les informations du terrain et le cadastre, en vous informant par courrier du numéro qui vous a été attribué et en adressant aux différents organismes publics un courrier pour les aviser de cette numérotation.

A l'issue de ce travail, le personnel des services techniques sera chargé d'installer les numéros. Un travail de voirie et d'entretien (nettoyage des regards, des panneaux...) sera effectué dans chaque village numéroté.

La mise en conformité obligatoire des installations d'assainissement non collectif

Lorsqu'une installation est incomplète ou qu'elle présente un risque avéré de pollution pour l'environnement ou de danger pour la santé publique, une mise aux normes de l'assainissement non collectif s'impose pour supprimer les dysfonctionnements.

Les travaux nécessaires pour rendre une installation conforme aux normes de l'assainissement individuel sont précisés dans le rapport établi par le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) après une visite de contrôle. Les travaux doivent être réalisés dans un délai de quatre ans après la réception du diagnostic assainissement. Si la visite de contrôle est effectuée dans le cadre d'une vente d'un bien immobilier, le délai de la mise en conformité est réduit à un an après la signature de l'acte authentique de vente.



LES SANCTIONS PRÉVUES EN CAS DE NON-RESPECT

Une contre-visite sera effectuée après coup pour s'assurer que les travaux ont bien été effectués. En cas de non-respect, le propriétaire est soumis au paiement d'une somme au moins équivalente à la redevance qu'il aurait payée au SPANC pouvant être majorée par la commune. Si le non-respect de la mise en conformité cause une pollution de l'eau, la sanction peut prendre la forme d'une amende allant jusqu'à 75 000 € et d'une peine d'emprisonnement allant jusqu'à deux ans.

Après le passage de l'hydro cureuse sur certains villages de la commune, il s'avère qu'un nombre important de maisons ne sont pas aux normes. En effet des eaux usées, des eaux de cuisines se déversent dans le réseau eaux pluviales et polluent les sols.

Il est demandé aux administrés de se conformer à la législation en vigueur afin de se mettre aux normes.

Curage sur la commune

L'entreprise Pompéi de SAINT-LERY a effectué le curage de nos fossés du 14 au 21 octobre, dans certains villages de notre campagne (15km linéaire).

Balayeuse

Le prochain passage est prévu le lundi 16 Novembre.



🌟 Ecole Robert Desnos : Travaux

Les vacances d'automne ont permis au personnel communal de monter et d'installer dans les différentes classes de l'école, les nouveaux meubles commandés par les enseignants.

Coût de l'achat : 4577.26 € HT (5492.71 € TTC).

Le serveur informatique a également été changé. Coût de l'achat : 318,00 € HT (381,60 € TTC).

🌟 Cimetière

Nous voici à la TOUSSAINT, et il est de coutume d'honorer nos défunts en se rendant au cimetière, déposant sur les tombes, fleurs et souvenirs. Pensez à utiliser les conteneurs mis à votre disposition en deux endroits pour y jeter objets et pots de fleurs fanées.

Tout au long de l'année, nos employés s'attachent à entretenir ce lieu de recueillement, pensez à eux, Merci.

🌟 Déclarez vos ruches entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre

-Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.

-Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Quels avantages pour les apiculteurs ?

- Connaître l'évolution du cheptel apicole

- Améliorer la santé des abeilles

- Mobiliser des aides Européennes pour la filière apicole.



👉 Une procédure simplifiée de déclaration en ligne : mesdemarches.agriculture.gouv.fr

🌟 Rappel : Nids Frelons Asiatiques

Au vue des températures douces, il se peut que les nids de frelons asiatiques soient encore bien peuplés, il est donc important de les faire détruire. Contact si besoin : 06 83 48 91 40. Sachant qu'il ne vous en coûtera que 40€ pour se débarrasser de ce nuisible très dangereux pour l'homme et la biodiversité, merci.

DU COTÉ DES SERVICES

🌟 Programme de l'Espace Public Numérique



Mardi : 14h-15h30 (Ouvert à tous et gratuit)	
3/11	Nettoyer son ordinateur
10/11	J'apprends à chercher sur internet
17/11	Apprendre à envoyer des mails
24/11	Fake News : saurez-vous démêler le vrai du faux



Ateliers sur inscription : Armelle BUREAU – 02.97.22.99.38 – a.bureau@ploermelcommunaute.bzh

🔑 Accès libres : tous les mardis de 15h30 à 17h00

🌟 Horaires de la Bibliothèque

La bibliothèque est heureuse d'accueillir l'écrivain M. René FEGAR le **samedi 7 novembre**, de 11h à 12h pour dédicacer ses 2 romans (2042 et 2052).

Pour information, nous possédons les derniers best-sellers de Françoise BOURDIN, Mireille CALMEL, MUSSO, LEVY, HUON etc...

**Les horaires de la bibliothèque de novembre au printemps 2021 sont :
mercredi de 15h à 17h et samedi de 10h30 à 12h15.**

🌟 La Poste

La Banque Postale est ouverte, à nouveau, au public du lundi au samedi de 9h45 à 12h00.



LA POSTE

🌟 Stages de sensibilisation à la Sécurité Routière

Un centre agréé par la préfecture du Morbihan propose des stages à Ploërmel.

Ces stages permettent de récupérer 4 points au maximum sur son permis de conduire ou de répondre à une obligation de stage prononcée par la Justice.



Durée du stage : 2 jours consécutifs (8h30-12h30 / 13h30-16h30) - Tarif su Stage : 165 € TTC

Prochaines dates de sessions : 6-7 Novembre ; 4-5 Décembre

Adresse : Maison des Frères de Lamennais – 1 Boulevard Foch 56800 PLOËRMEL

Informations et Inscriptions : Par téléphone auprès de Joseph Férelloc au 06.04.41.80.49

🏠 Espace Autonomie Santé

Notre Service d'Aide à Domicile travaille en collaboration avec l'Espace Autonomie Santé.

Vous avez 60 ans et plus : Vous avez des questions sur votre maintien à domicile ?

Une équipe est à votre écoute pour vous apporter une réponse personnalisée et gratuite.

Sur RDV : en antenne ou lors d'une visite à domicile.

Leurs missions :

Informier, accompagner et orienter les seniors et leurs proches sur :

- Le maintien à domicile
- L'offre de soins
- Les structures d'accueil pour personnes âgées
- L'accès aux droits (aides financières, humaines, techniques...)



Contact : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (fermé le mardi matin)

☎ 02.30.06.05.60 ✉ contact@eaem.bzh 🌐 www.eaem.bzh

ou contacter les secrétaires du CCAS à la mairie.

🏠 Ouverture d'une antenne de la Maison des Adolescents à Ploërmel

Une antenne de la maison des adolescents a ouvert le 2 septembre les mercredis de 9h à 17h. Elle est située dans les locaux de la Mission Locale - Rue du Val à Ploërmel.

Ce dispositif résulte d'un partenariat entre l'ARS, l'EPSM, le Département, la sauegarde 56, les collectivités locales, la mairie, la mission locale, Douar Nevez, les communautés de communes et de nombreux partenaires qui agissent au service des jeunes sur le territoire. Un lieu neutre gratuit et confidentiel pour les jeunes de 12 à 21 ans. Elle propose gratuitement un espace d'accueil généraliste. Les jeunes y trouveront une permanence d'écoute menée par des professionnels qui pourront évaluer les situations, aider les jeunes et les familles dans les situations difficiles qu'ils peuvent traverser : problèmes de santé, souffrances psychologiques, conflits familiaux...

L'équipe pluridisciplinaire constituée d'une infirmière, d'une psychologue, d'un éducateur, d'un infirmier en addictologie, connaît les problématiques qui se manifestent à cet âge de la vie et pourra aborder avec les jeunes mais aussi avec les familles, les questions sociales éducatives médico-psychologiques qui peuvent se poser. L'adolescent peut être orienté, si besoin, grâce à une prise en charge en externe vers des structures médico-sociales ou vers du soin. L'accueil est uniquement sur rendez-vous. La prise de rendez-vous se fait au secrétariat de la Maison des Adolescents de Vannes au 02.97.01.33.21 du lundi au vendredi de 9h à 17h.

🏠 Mission Locale

Pour lutter contre le chômage des jeunes et les sorties d'école sans diplôme, la Mission Locale exerce une mission de service au public de proximité auprès des Jeunes de 16 à 25 ans.

En effet, la Mission Locale a développé un mode d'intervention global au service des jeunes avec la prise en compte de l'ensemble des champs qui constitue leur situation : emploi, formation, accès aux droits sociaux, santé, logement, mobilité, participation citoyenne, accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs.

Pour plus d'information : un nouveau site Internet : www.miceb.org est à votre disposition, une vidéo YouTube intitulée : « Et si c'était les jeunes qui en parlaient le mieux ? » vous informe.

Et bientôt, la Mission Locale accueillera dans ses locaux l'Antenne de la Maison des Adolescents.



❖ Espace Info Habitat et Lancement de l'OPAH

L'OPAH : le programme phare de Ploërmel Communauté

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat constitue le programme phare de la politique communautaire et de son ambition de favoriser l'amélioration du confort des logements privés. En partenariat avec l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), l'OPAH vise un **objectif de 580 logements rénovés en 5 ans (septembre 2020-août 2025)**.

Les cibles principales sont :

- Travaux d'économie d'énergie (isolation, changement de système de chauffage...),
- Travaux lourds (réhabilitation de logements dégradés),
- Maintien à domicile (adaptation des logements au vieillissement et au handicap).

L'opération a donc ainsi pour but d'inciter le maximum de propriétaires de résidences principales à entreprendre tous les travaux d'amélioration nécessaires, pour que des logements qu'ils habitent eux-mêmes ou qu'ils proposent à la location offrent toutes les conditions de confort, de sécurité, d'hygiène, d'économies de charges, dans un souci de développement durable et de confort général du bâti.

Ce dispositif est accessible : près de 60 % de la population y est éligible au regard des plafonds de ressources. Il est aussi incitatif : les subventions oscillent entre 50 % et 80 % du montant des travaux selon les projets ! Pour y parvenir, un budget prévisionnel de 6 977 007 € est consacré aux aides aux travaux dont 1 332 500 € de la part de Ploërmel Communauté.

Ploërmel Communauté s'est dotée d'un Programme Local de l'habitat (PLH) riche en actions dans le but d'améliorer son parc de logements, avec notamment 2 dispositifs en place depuis le début de l'année 2020, une aide à l'accession dans l'ancien, et une aide à la lutte contre la vacance des biens, mais aussi aujourd'hui la mise en place de l'OPAH, Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

L'Espace Info Habitat, au service de tous les usagers

Depuis le 2 janvier 2020, l'Espace Info Habitat de Ploërmel Communauté est officiellement le guichet unique local en matière d'habitat et de logement. Ce service répond aux besoins des ménages (réhabilitation du par et précarité énergétique principalement).

L'objectif de l'EIH est de mettre en œuvre les objectifs du PLH, en facilitant le parcours des ménages dans leur projet d'habitat et plus particulièrement de rénovation. La mobilisation du parc existant et son amélioration constitue en effet la priorité du PLH ;

L'EIH est épaulé dans son organisation par l'ADIL (expertise juridique et réglementaire), SOLIHA en charge de l'animation de l'OPAH auprès des particuliers et des partenaires ou encore l'ADS lorsque des questions liées au droit des sols est corrélé au projet d'habitat. Que l'on s'interroge sur son choix de système de chauffage ou que l'on recherche des solutions de financements pour de travaux dans son logement c'est à l'Espace Info Habitat qu'il faut frapper !

Les permanences

Les permanences physiques et téléphoniques sont assurées directement par la conseillère de l'Espace Info Habitat : du lundi au mercredi, l'après-midi et le vendredi toute la journée.

SOLIHA assure les permanences sur Ploërmel, Josselin, Mauron et La Trinité-Porhoët, afin d'être présent au plus près de la population.

4 permanences :

- **A Ploërmel :** 1^{er} vendredi du mois de 9h à 12h (EIH)
- **A Josselin :** 3^{ème} mardi du mois de 10h à 12h (MSAP)
- **A La Trinité-Porhoët :** 4^{ème} jeudi du mois de 10h à 12h (MSAP)
- **A Mauron :** 4^{ème} jeudi du mois de 14h à 16h (MSAP)



DU COTÉ DES ANIMATIONS

🌟 Repas du CCAS : Annulation

En cette période pleine d'incertitudes pour cause de COVID-19, il nous semble peu raisonnable d'organiser comme à l'accoutumée le traditionnel repas des aînés. Par un courrier, vous serez informés des dates de distribution d'un colis. Par cette mesure, nous préservons la santé de tous, comptant sur votre compréhension.

🌟 Salon d'Art : Bilan

Nous avons eu le plaisir d'accueillir Naomi Sheed, guilléroise, comme invitée d'honneur. Celle-ci était accompagnée de 28 autres artistes peintres, 2 photographes et 12 sculpteurs. Les 660 visiteurs ont pu admirer différents styles et techniques artistiques et ont voté pour Aline Drapeau, peintre, qui gagne ainsi le prix du public. Quant au jury, il a élu comme gagnants Sorel Clipson (catégorie peinture) et Vincent Trohel (catégorie sculpture). Nous aurons donc le plaisir de les recevoir en mai 2021 comme invités d'honneurs.

DU COTÉ DU SPORT

🌟 Activités Sportives des Vacances de Noël

Un programme sera proposé aux jeunes de 9 à 14 ans : les lundi 21, mardi 22 et mercredi 23 décembre.

🌟 PEDAG : modification de planning

Nous vous invitons à venir découvrir les activités proposées par *Pilates et Energies Douces* au Complexe Sportif :

* LUNDI :	PILATES	18h50 à 19h50 et 20h à 21h
* MARDI :	BODY SCULPT	18h45 à 19h45
* JEUDI :	ARTS ENERGETIQUES	17h50 à 18h50
* JEUDI :	PILATES	19h à 20h
* JEUDI :	TAICHI	20h à 21h15



Contact : Christine 06 12 07 67 81- Françoise 07 77 08 86 30

🌟 Les Majorettes

Les entraînements des majorettes twirling ont repris les samedis de 10h30 à 12h, au Complexe Sportif. Il reste quelques places.

🌟 Handball

Le Guilliers-Mauron handball a repris le championnat début octobre en 2^{ème} division pour les séniors filles et en 1^{ère} division pour les séniors garçons. Malheureusement nous ne pouvons pas accueillir de public pour le moment mais nous espérons que la situation évoluera positivement au cours de la saison et revoir notre public très vite.

🌟 Football : matchs du mois

Le 15/11 l'Avenir de Guilliers A reçoit Guillac et la B reçoit Monteneuf.
Le 29/11 l'Avenir de Guilliers A et B reçoit Mohon.



DU COTÉ DES ECOLES

🌟 Ecole Sainte-Marie

La période 1 est déjà terminée. Les enfants ont bien repris le rythme de l'école. Le vendredi 25 septembre, ils ont adoré "nettoyer la nature" et ont été surpris par la découverte de certains insolites. Cette activité sera renouvelée au printemps. Les enfants se sont mobilisés pour vendre des gâteaux et des saucissons. Merci pour votre accueil.



🌟 Ecole Robert Desnos

Les CE2-CM ont été ravis de réaliser une randonnée à la journée dans le bois de Guiny à Guilliers. Les élèves de l'école ont pu profiter de l'exposition du Salon d'Arts Figuratifs, une immersion très appréciée. Gemma Collins, intervenante en Arts, initie les maternelles à différentes techniques artistiques jusqu'au mois de décembre. L'équipe enseignante souhaite un bel automne à tous.

🌟 Amicale Laïque

- Arrêt de la collecte de papiers et journaux

Le cours du papier ne valant plus rien, nous avons décidé de stopper momentanément la récolte des papiers, journaux... le 1^{er} samedi des vacances scolaires.

- Location de la Salle « La Gavotte » : Nouveaux tarifs

	Location à la Soirée (du samedi midi au dimanche midi)	Location pour le week-end (du vendredi soir au dimanche soir)
Guillérois et Amicalistes	100 €	180 €
Personnes extérieures	110 €	200 €

Pour toute demande de location ou de renseignement, merci de téléphoner au 06.82.98.54.28 / 06.28.41.11.60

- Vente de pizzas

Nous vous informons d'une vente de pizzas le vendredi 13 novembre.

Vous pouvez passer commande auprès des parents d'élèves jusqu'au vendredi 6 novembre.



DATES A RETENIR

DATES	Horaires	MANIFESTATIONS	ORGANISATEUR/LIEU
Samedi 7 Novembre	11h-12h	Dédicace de l'écrivain René FEGAR	Bibliothèque
Mardi 24 Novembre (sous réserve)	20h	Conférence « Comment gérer les conflits dans une fratrie »	Ploërmel Communauté / Le Carrouêz

Le Maire Joël LEMAZURIER

Commemoration du 11 novembre 1920

En cette période de trouble, prenons le temps de se remémorer un temps de notre histoire méconnu mais qui nous a fait perdre sur Guilliers, 4 de nos valeureux combattants.

Le 8 novembre 1920, [Auguste Thin](#) alors âgé de 21 ans, est chargé de désigner le soldat inconnu qui reposera sous l'arc de triomphe. Huit corps de soldats ayant servi sous l'uniforme français mais n'ayant pu être identifiés sont exhumés dans les huit régions où s'étaient déroulés les combats les plus meurtriers : en [Flandres](#), en [Artois](#), dans la [Somme](#), en [Île-de-France](#), au [Chemin des Dames](#), en [Champagne](#), à [Verdun](#) et en [Lorraine](#).

Initialement, neuf soldats et neuf secteurs avaient été retenus mais dans l'un d'eux, aucun des corps exhumés n'offrait la garantie d'être français.

Le 9 novembre 1920, les huit [cercueils](#) de [chêne](#) sont transférés à la citadelle de Verdun, dans une [casemate](#) où ils sont plusieurs fois changés de place pour préserver l'anonymat de leur provenance.

Le 10 novembre, les cercueils sont placés sur deux colonnes de quatre dans une [chapelle ardente](#) dont la garde d'honneur est confiée à une compagnie du 132^{ème} régiment d'infanterie. [André Maginot](#), ministre des Pensions, s'avance alors vers un des jeunes soldats qui assure la garde d'honneur, Auguste Thin, engagé volontaire de la classe 1919, fils d'un combattant disparu pendant la guerre, [pupille de la Nation](#).

Il lui tend un bouquet d'œillets blancs et rouges, et lui expose le principe de la désignation : le cercueil sur lequel ce jeune soldat déposera le bouquet sera transféré à Paris et inhumé sous l'arc de triomphe.

« Il me vint une pensée simple. J'appartiens au 6e corps. En additionnant les chiffres de mon régiment, le 132, c'est également le chiffre 6 que je retiens. Ma décision est prise : ce sera le 6e cercueil que je rencontrerai. »—
Auguste Thin

Partant par la droite, Auguste Thin fait un tour, puis il longe les quatre cercueils de droite, tourné à gauche, passe devant le 5e et s'arrête devant le 6e cercueil, sur lequel il dépose son bouquet, puis se fige au garde-à-vous.

Après le choix du deuxième classe, Auguste Thin, le 10 novembre 1920, le cercueil du Soldat inconnu quitte Verdun dans la foulée sous escorte militaire. Il est transporté à Paris par train et veillé toute la nuit place Denfert-Rochereau. Le cercueil fait son entrée solennelle sous l'arc de triomphe le 11 novembre 1920, mais n'est mis en terre que le 28 janvier 1921, en présence des autorités civiles et militaires, dont les maréchaux qui se sont illustrés lors de la Première Guerre mondiale (Foch, Joffre et Pétain).

Étaient également présents : le ministre belge des Affaires étrangères, Henri Jaspar, le Premier ministre britannique, David Lloyd George, et un représentant du Portugal. Les sept autres dépouilles non choisies lors de la cérémonie du 10 novembre 1920 reposent au cimetière militaire du Faubourg Pavé, près de Verdun, dans le « Carré des sept inconnus ».

Pendant ce temps nos Guillérois, eux, combattent sous d'autres cieux ;

Le 7 mars 1918, une décision ministérielle crée la prévôté du Détachement Français de Palestine-Syrie: dix gendarmes à cheval et cinq gendarmes à pied "munis de bicyclettes". L'unité embarque à Marseille le 16 avril et arrive à Port-Saïd, en Egypte, le 25.

Le 8 mai, les quinze hommes parviennent au camp de Ramlah, en Palestine, à l'état-major du DFPS. A partir de cette date, l'histoire de la prévôté suit celle du détachement français et des troupes britanniques qui luttent contre l'armée ottomane en retraite vers le nord.

La Cilicie devient partie intégrante de la nouvelle Turquie de Mustafa Kemal pacha. 17 ans plus tard, la France laissera également à la Turquie le sandjak d'Alexandrette, au grand dam de la Syrie. Les frontières de l'actuelle République de Turquie sont alors fixées. Ce sont celles qui existent encore de nos jours.

Dans cette aventure de Cilicie, la France a voulu suivre une politique déjà dépassée, celle qui faisait que les États victorieux s'attribuaient des provinces sans souci de l'opinion des populations. Les Turcs, au contraire, ont montré une attitude moderne, refusant de céder à des marchandages diplomatiques. Les rapports rédigés par les gendarmes de la prévôté française nous permettent de suivre cet aspect de l'après "Grande Guerre" généralement masqué par des événements plus proches des frontières de la France métropolitaine.

Sont tombés en cette année 1920 :

***MAYEUX Joseph Marie Honoré François du 22^{ème} Régiment de Tirailleurs,
mort le 19 mai 1920 à Tarsus en Sicile ;**

***MORICE Pierre Marie Mathurin du 17^{ème} Régiment de Tirailleur,
mort le 2 novembre 1920 à Alexandrette en Syrie ;**

***RUBY Nicolas Arthur Charles Raymond du 19^{ème} Régiment de Tirailleur,
mort le 4 janvier 1920 à Metellet en Syrie ;**

***RUBY Eugène Marie pierre du 415^{ème} Régiment d'Infanterie,
mort le 15 novembre 1920 à Babana en Syrie.**